

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2001-0840/PR/MEFCP affectant au Ministère de l'Équipement et des Transports une parcelle de terrain sise à la Route d'Arta PK 12.

n° 2001-0840/PR/MEFCP

Ministère  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,  
CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication  
4 novembre 2001

Numéro JO  
n° 21 du 15/11/2001

Date du numéro  
15 novembre 2001

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** La lettre n°265/MET du 06 juin 2001 du Ministre de l'Équipement et des Transports

**SUR** Le rapport du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 30 octobre 2001.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Équipement et des Transports une parcelle de terrain d'une superficie de 87 700 mètres carrés sise à la Route d'Arta, PK 12.

### Article 2

Cette parcelle de terrain est mise à la disposition du Fond d'Entretien Routier (FER) pour l'installation d'une gare routière.

### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Directeur des Recettes et des Domaines par l'entremise du Sous-Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministre de l'Équipement et des Transports. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

**Article 4**

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**